

Vaccination des professionnels de soins
Plan pour les étudiants de BMed2

Information du 31 octobre 2017

Prof. Pierre-Alexandre BART
Directeur de l'Ecole de médecine



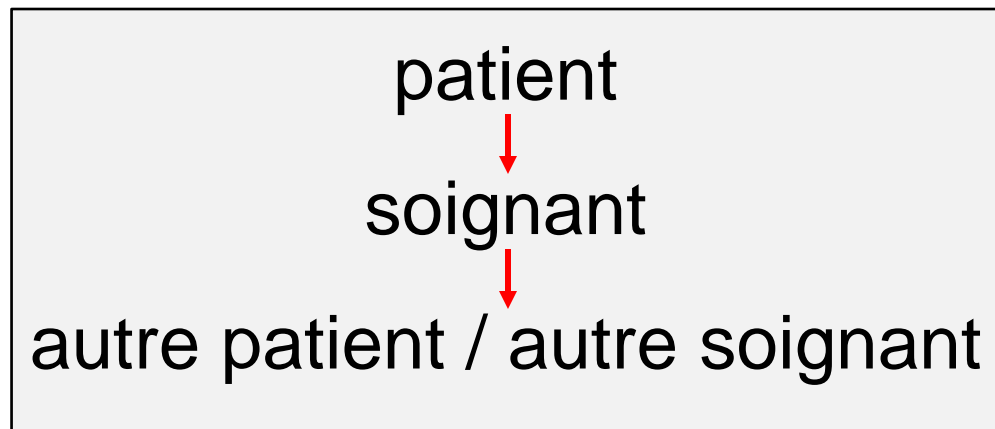
- **Pourquoi un plan de vaccination durant les études ?**

- **Revue par vaccination**

- **Organisation pratique**

2 problèmes à gérer

- Risque pour la santé du personnel soignant* exposé à des patients contagieux
- Risque d'une chaîne de transmission:



* stagiaires inclus !

Gestion de ces risques

■ Prévention avant l'activité clinique

- ✓ *Bilan de l'immunité contre des infections significatives et évitables par des mesures spécifiques*
- ✓ *Si nécessaire, vaccinations pour compléter cette immunité (+ rattrapage des vaccinations de routine)*

■ Prévention durant l'activité clinique

- ✓ *Précautions standard / mesures additionnelles (cf. cours et TP durant module B2.2)*

■ Si exposition non protégée à une maladie contagieuse

- ✓ *Prophylaxie post-expositionnelle si elle existe*
- ✓ *Suivi durant la période d'incubation potentielle*
- ✓ *Éviction professionnelle durant la période de contagiosité potentielle*

"infections significatives et évitables" dans les activités de soins

- Viroses infantiles
 - ✓ varicelle, rougeole, oreillons, rubéole
- Coqueluche
- Infections transmises par le sang et les liquides biologiques
 - ✓ Virus de l'hépatite B [HBV]
 - ✓ (*Virus de l'immunodéficience humaine [VIH] et de l'hépatite C [HCV] : pas de mesures de prévention spécifiques*)
- Grippe
- Tuberculose

- Pourquoi un plan de vaccination durant les études ?

- **Revue par vaccination**

- Organisation pratique

Pourquoi les viroses infantiles ?

Enjeux pour les patients comme pour le personnel de soins

- Infections très contagieuses
- Maladies et complications généralement plus sévères
 - ✓ chez les adultes
 - ✓ chez les personnes dont l'immunité est altérée
 - ✓ chez les femmes enceintes
- Mesures d'éloignement après une exposition non protégée
 - ✓ patients hospitalisés : quarantaine
 - ✓ personnel de soins : éviction professionnelle

Complications

■ **Varicelle**

- ✓ Pneumonie et encéphalite
- ✓ Grossesse :
 - risque plus élevé de pneumonie, de décès
 - foetopathie si infection durant les 20 premières sem.
 - varicelle néonatale grave si mère malade en fin de grossesse

■ **Rubéole**

- ✓ Risque élevé de foetopathie sévère

■ **Rougeole**

- ✓ Pneumonie, encéphalite

■ **Oreillons**

- ✓ Méningite, encéphalite, orchi-épididymite

Exemple de la varicelle

■ Incubation

- ✓ Le plus commun : 14 – 16 jours
- ✓ Extrêmes : 12 – 21 jours

■ Contagiosité

- ✓ Début ~ 2 jours avant l'éruption cutanée
- ✓ Fin quand toutes les lésions sont croûteuses
(*env. 5 jours après le début de l'éruption*)

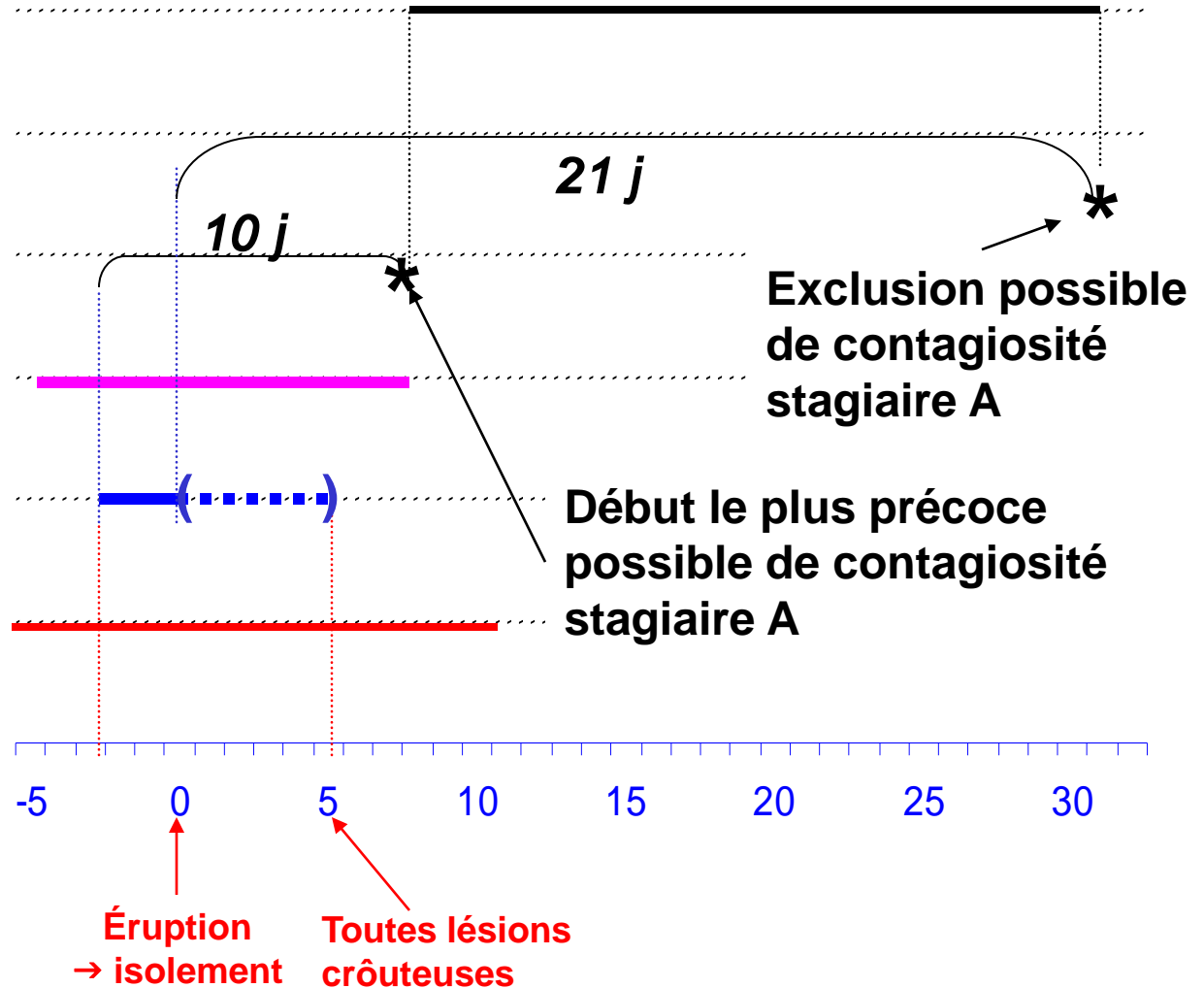
Exemple de la varicelle

Éviction stagiaire A

Contact stagiaire A

Contagiosité

Patient index



Modalités de vaccination

■ **Varicelle**

- ✓ *Si anamnèse **d'ancienne maladie** : immunisé*
- ✓ *Si anamnèse **incertaine** :
dosage des anticorps spécifiques, 2 doses de vaccin si négatifs*
- ✓ *Si anamnèse **négative** : 2 doses du vaccin*
- ✓ *Si vaccination **incomplète** (1 dose): 2^{ème} dose du vaccin*

■ **Rougeole Oreillons Rubéole (ROR)**

- ✓ *2 doses du vaccin pour toute personne non vaccinée*
- ✓ *1 dose de rattrapage chez les personnes n'ayant reçu qu'une seule dose*

Coqueluche

- **Nourrissons :**

- ✓ Toux en quinte, « cri du coq » inspiratoire
- ✓ Complications avec risque de décès: pneumonies, détresse respiratoire, encéphalopathie

- **Adultes :**

- ✓ Toux persistante pendant plusieurs semaines

- 84% des **nourrissons** hospitalisés pour coqueluche ont été infectés par l'entourage

Modalités de vaccination

- Nouvelles recommandations vaccinales plan vaccinal 2012
 - ✓ **Protéger les nourrissons ≤ 6 mois** (avant leur vaccination complète) en vaccinant les jeunes adultes ou les adultes en contact régulier avec nourrissons
 - ✓ **Vaccin combiné Diphtérie-Tétanos-Pertussis**
(= coqueluche)
 - ✓ **1 dose de vaccin entre 25-29 ans**
(primo-vaccination ou rappel)
 - ✓ **1 dose unique quel que soit l'âge**, pour les personnes en cas de contact régulier (professionnel ou familial) avec des nourrissons de moins de 6 mois (avec rappel à 10 ans)
(intervalle depuis le dernier vaccin coqueluche > 10 ans et intervalle depuis le dernier vaccin antitétanique > 4 semaines)

Hépatite B

■ **Maladie virale responsable**

- ✓ d'une hépatite aiguë
- ✓ suivie d'une hépatite chronique dans 1 à 10% des cas adultes
- ✓ de complications tardives de l'hépatite chronique:
 - cirrhose hépatique
 - cancer du foie

■ **Transmission**

- ✓ Exposition à des liquides biologiques ou des tissus de personne infectée

■ **Prévalence de l'hépatite chronique**

- ✓ ~0.5% des populations occidentales
- ✓ \leq 20% dans certains pays

Ces personnes sont contagieuses et souvent asymptomatiques

Modalités de vaccination

- Personnes non vaccinées ou incomplètement vaccinées (< 3 doses ou < 2 doses reçues entre 11 et 15 ans)
 - ✓ vaccination ou rattrapage des doses manquantes
 - ✓ + dosage des anticorps anti-HBs 1 à 2 mois après fin du schéma vaccinal
 - **Taux ≥ 100 UI/l** : aucune autre injection ou dosage nécessaires
 - **Taux < 100 UI/l** :
 - 1 dose supplémentaire du vaccin + dosage Ac anti-HBs
 - si toujours < 100 UI/l : rechercher une infection HBV antérieure ou en cours et si négatif: administrer dose supplémentaire vaccin avec contrôle Ac anti-HBs

Modalités de vaccination (II)

- Personnes complètement vaccinées
(3 doses ou 2 doses entre 11 et 15 ans)
 - ✓ **avec dosage Ac anti-HBs ≥ 100 UI/l** : aucune autre injection ou dosage nécessaires
 - ✓ sans dosage Ac anti-HBs
 - **dernière dose < 5 ans** : faire dosage Ac **anti-HBs**
 - Ac anti-HBs ≥ 100 UI/l: Stop
 - Ac anti-HBs < 100 UI/l: comme dia précédente
 - **dernière dose remonte à 5 ans ou plus** : administrer une dose du vaccin puis contrôler Ac anti-HBs (1 mois après)
 - Ac anti-HBs ≥ 100 UI/l : Stop
 - Ac anti-HBs < 100 UI/l : comme slide précédente

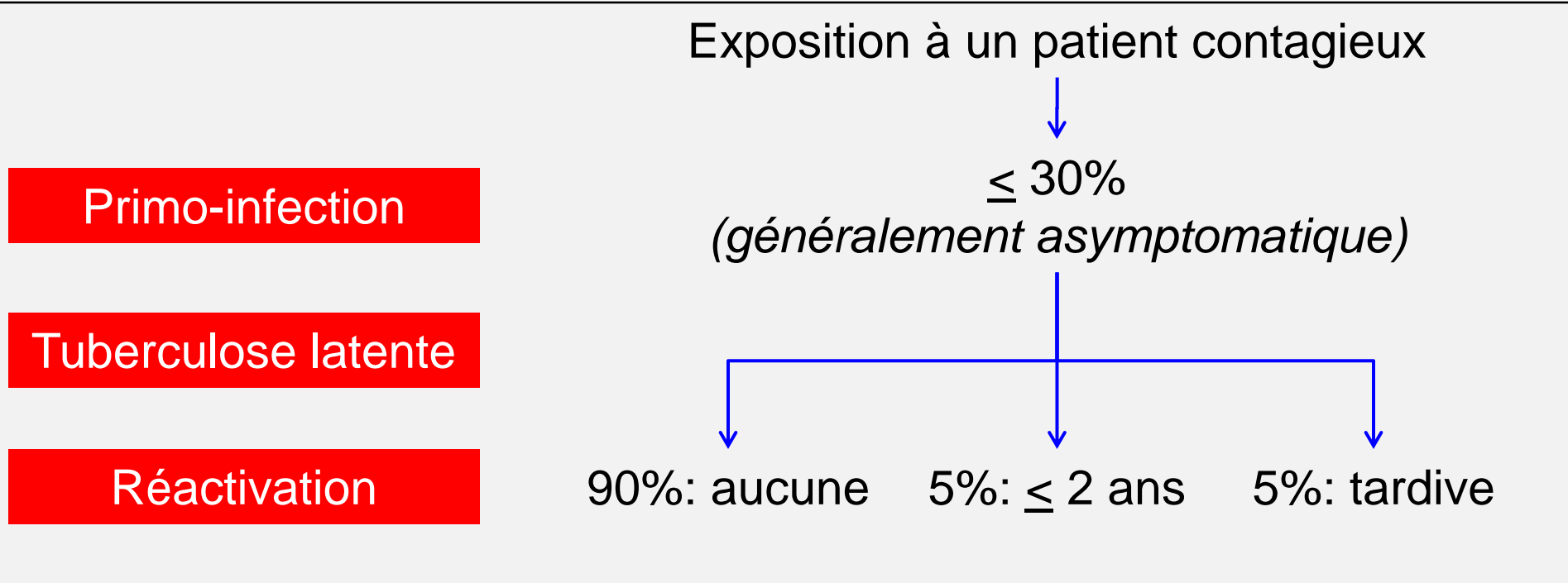
Grippe

- **Risques pour les personnes âgées et/ou avec maladie chronique :**
 - ✓ Pneumonie, surinfections bactériennes
 - ✓ Excès d'hospitalisation, surmortalité
- **En tant que professionnel de soins, pourquoi me faire vacciner ?**
 - ✓ Prévention personnelle
 - ✓ Continuité des filières de soins
 - ✓ Prévention la plus efficace pour les patients
- **Pourquoi me faire vacciner chaque année ?**
 - ✓ Évolution antigénique du virus → immunité naturelle ou vaccinale antérieure pas protectrice

Modalités de vaccination

- Vaccination annuelle
- 1 dose
- Mise à disposition dans l'établissement de soins
- Campagne annuelle de vaccination au CHUV

Tuberculose



Prise en charge des professionnels de soins :

- Pas de vaccin suffisamment efficace dans un pays à faible endémie
- But : dépister une tuberculose latente à l'embauche
 - ✓ Si présente : traitement
 - ✓ Si absente : nouveau dépistage après chaque exposition

Modalités tuberculose

Statut testé par dosage **sanguin libération d'interféron gamma (IFN-g) par les cellules T mémoire** qui ont précédemment été en contact avec des antigènes de *M. Tuberculosis* (Quantiféron-TB Gold[®] ou T-spot TB[®])

- Si test **positif** : évaluation par médecin de l'indication à une chimioprophylaxie après avoir éliminé une tuberculose active
- Si test **négatif** : servira de test de référence en cas d'exposition ultérieure (enquête d'entourage)
- Avantage par rapport au test de Mantoux...

Modalités tuberculose

Statut testé par dosage **sanguin libération d'interféron gamma (IFN-g) par les cellules T mémoire** qui ont précédemment été en contact avec des antigènes de *M. Tuberculosis* (Quantiféron-TB Gold[®] ou T-spot TB[®])

- Si test **positif** : évaluation par médecin de l'indication à une chimioprophylaxie après avoir éliminé une tuberculose active
- Si test **négatif** : servira de test de référence en cas d'exposition ultérieure (enquête d'entourage)
- Avantage par rapport au test de Mantoux
 - ✓ pas de faux positif pour les personnes ayant reçu vaccination BCG ou après contact avec d'autres mycobactéries

- Pourquoi un plan de vaccination durant les études ?
- Revue par vaccination
- **Organisation pratique**

En pratique

- Faire contrôler et **mettre à jour les vaccinations** demandées auprès de votre médecin traitant
 - ✓ Si pas de médecin traitant : possibilité de le faire auprès de la **médecin du personnel du CHUV** sur RDV
(tél. secrétariat: **021 314 02 43**, puis touche 4)
- **Formulaire complété** par médecin à retourner au secrétariat Ecole de médecine **avant le 30.06.2018**
- **Evaluation** après réception par la Médecine du personnel CHUV
- **Archivage** à la Médecine du personnel du CHUV
- En cas de **refus**: *justificatif écrit à adresser sous pli « confidentiel » au secrétariat Ecole de médecine (sera évalué par médecine du personnel CHUV)*

Qui paie ?

- Les **rattrapages vaccinaux** sont remboursés par l'assurance-maladie de base
- Les **examens sanguins** ne sont pas remboursés
- Ces coûts sont **à la charge de l'étudiant** (en plus d'une éventuelle franchise)
- Il est possible de demander un **soutien financier** de la FBM
Pour cela:
 - ✓ **Payez les prestations réalisées**
 - ✓ Envoyez une **demande** motivée au Secrétariat de l'Ecole de médecine avec
 - Une **copie des prestations non remboursées** par votre caisse-maladie pour lesquelles vous demandez un soutien
 - Une **preuve de votre paiement**, si possible avec les factures originales

Faculté de biologie et de médecine

Ecole de médecine

Vous êtes ici: UNIL > Ecole de médecine > Vous êtes étudiant > **Vaccination - Santé**

Accueil

EM en bref

Gouvernance & organes

Cursus Bachelor - Master

Règlements

Plans et accès

Contacts

Vous êtes étudiant ▼

- Affaires militaires
- Bourses
- CHUV règles et pratiques
- Conseil aux étudiants
- Déontologie - plagiat
- Frais
- Inscriptions
- MD-PhD
- Mobilité
- MyUNIL-Moodle-Email
- Mes horaires et docs de cours
- Répétitoires
- Parrainage
- **Vaccination - Santé**
- Bibliothèques
- Liens utiles
- Forum Carrières médicales

Vous êtes futur étudiant

Vous êtes enseignant



Vaccination

Vaccination - Dès la 2ème année de baccalauréat

Dans le cadre de la prévention des maladies transmissibles durant les activités cliniques, il est important que les étudiantes et étudiants en médecine soient vaccinés avant leurs premiers contacts avec des malades (Enseignement au lit du malade, habiletés cliniques, cours-blocs). C'est pourquoi la Faculté de biologie et de médecine demande que chaque étudiant-e de 2ème année de Bachelor en médecine (ou dès votre immatriculation pour les étudiants intégrant le cursus de médecine en cours de route) satisfasse aux conditions du status vaccinal exigé par le CHUV. Il s'agit de garantir la protection des malades – ainsi que celle des étudiants – contre une série de maladies, comme l'hépatite B, la varicelle, etc.

Les points pratiques de cette information et les documents associés sont disponibles ci-dessous:

- Prendre rendez-vous chez votre médecin traitant, muni du formulaire de status vaccinal, du document d'information au médecin traitant et de votre carnet de vaccination (ou copie). En cas d'impossibilité d'effectuer les contrôles chez votre médecin traitant, vous pouvez prendre rendez-vous avec le Service de Médecine du personnel du CHUV (tél. secrétariat : 021 314 02 43).
- Une fois les contrôles et compléments vaccinaux effectués, envoyer le formulaire de status vaccinal, dûment signé, au Bureau de l'enseignement, Ecole de médecine, Bugnon 21, 1011 Lausanne, **jusqu'au 30 juin**. Ce formulaire sera ensuite contrôlé par le Service de Médecine du personnel du CHUV. Il est archivé et en tout temps disponible sur demande auprès du service.
- Si le formulaire est conforme, vous ne serez plus sollicité pour ces vaccinations.
- Si le formulaire contient des éléments manquants, vous serez contacté par le Service de la Médecine du personnel du CHUV qui vous demandera de compléter vos contrôles et vaccinations.

- **Vaccination - Santé**
- Bibliothèques
- Liens utiles

Vous êtes futur étudiant

Vous êtes enseignant

Enseignements

Examens

service.

- Si le formulaire est conforme, vous ne serez plus sollicité pour ces vaccinations.
- Si le formulaire contient des éléments manquants, vous serez contacté par le Service de la Médecine du personnel du CHUV qui vous demandera de compléter vos contrôles et vaccinations.

Vous pouvez refuser de vous faire vacciner. Vous devez alors envoyer une justification écrite par courrier postal à l'Ecole de médecine, Bugnon 21, 1011 Lausanne ou par email (medecineenseignement@unil.ch) d'ici le 31 décembre.

Les **frais** de ces contrôles et vaccins sont à la charge de l'étudiant. Après avoir fait la demande auprès de votre assurance maladie LAMAL et vos assurances complémentaires sur ce qui doit vous être remboursé, vous pouvez nous faire une demande écrite d'aide financière. Elle devra être accompagnée du formulaire de demande d'aide financière, du formulaire d'indemnité, des factures originales avec bulletins de versement (ou une copie de la décision de votre assurance concernant l'imputation à votre franchise), et adressée à l'Ecole de médecine, la Faculté de biologie et de médecine peut payer tout ou partie de ces démarches.

Pour la vaccination contre la grippe saisonnière, les étudiants en médecine sont dorénavant inclus au personnel du CHUV et peuvent aller se faire vacciner au Service de Médecine du personnel lors de sa campagne de fin d'année.

[Informations aux médecins \(PDF\)](#)

[Informations aux étudiants \(PDF\)](#)

[Informations vaccination 2015-2016 \(PDF\)](#)

[Formulaire status vaccinal \(PDF\)](#)

[Formulaire de demande d'aide financière \(PDF\)](#)

[Formulaire d'indemnités \(PDF\)](#)

